

Renouvellement des représentants doctorants dans les ED

1 Le catalogue de formations proposé par l'école doctorale comprend une offre diverse, mais souvent **peu centrée sur les besoins pratiques des doctorant·es pour la réalisation de leur recherche** ainsi que, pour beaucoup d'entre nous, de leurs heures d'enseignement.

Nous demandons, d'une part, **d'avantage de formations spécifiquement dédiées à l'accompagnement du travail de thèse**, et, d'autre part, l'ouverture de **formations portant sur l'enseignement**, que nous sommes régulièrement amené·es à dispenser sans avoir reçu de formation pédagogique préalable. En raison de leur caractère à la fois chronophage et formateur, nous demandons également **que les heures d'enseignement fournies soient valorisées par un plus grand nombre d'ECTS**.

Les formations sont le plus souvent assurées par des prestataires extérieur·es à l'université, étranger·ères au monde de la recherche. La qualité de ces formations et leur absence de lien avec le travail de thèse **sont souvent soulignées par les doctorant·es**. C'est pourquoi nous voulons **que les formateur·rices soient recruté·es en priorité parmi les personnels enseignants de l'université, contractuels ou titulaires**. Nous demandons que ces formations soient intégrées au service de ces personnels.



La remise à plat du
contenu des formations
doctorales



**Renouvellement des
représentants
doctorants dans les
ED**



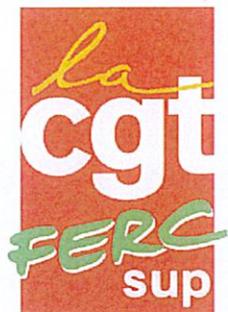
avec les listes

CGT-CECPN contre la précarité, pour une université démocratique

Votez pour

- 1** La remise à plat du contenu des formations doctorales
- 2** Le réexamen de la place des formations dans le parcours doctoral
- 3** Le renforcement des moyens de participation des doctorants dans les instances de l'université
- 4** La défense des conditions de travail des doctorants, notamment en lien avec la reconnaissance du handicap
- 5** Une attention particulière aux conditions de déroulement de la thèse (paiement des vacances, CSI, validation ECTS, etc.)





Renouvellement des représentants doctorants dans les ED

Par ailleurs, la **formation d'éthique de la recherche** est obligatoire depuis 2016. Cependant, dans **certaines écoles doctorales, il n'y a pas assez de places pour couvrir les besoins des doctorant-es**. Cela oblige les doctorant-es à s'y inscrire à la fin de leur parcours de thèse, moment où cette formation leur est le moins utile. Certain-es doctorant-es se plaignent même de ne pas pouvoir achever leur thèse en raison de l'absence de créneaux pour cette formation obligatoire.

Cette formation est aussi souvent **décorrélée des besoins concrets** de chaque discipline en matière d'éthique. Nous demandons une **multiplication des créneaux** ainsi qu'**une spécialisation de la formation**.

Nous requérons enfin au sein du catalogue l'**ouverture à des formations de prévention sur les violences sexistes et sexuelles et autres formes de discriminations**, avec conséquemment la possibilité de **les faire valider par une équivalence crédits**.



**La remise à plat du
contenu des formations
doctorales**

2 L'offre de formation très diverse des ED pose néanmoins certains problèmes. Au-delà de la pertinence que nous avons déjà soulevée, le mille feuille institutionnel qui en découle doit être simplifié. Par exemple, l'UE2 Formations scientifiques qui se découpe entre **formations disciplinaires, transversales et éthiques** (formation imposée par l'UPN) doit être revue. La typologie en place nous semble **trop floue et ne permet pas de dissocier formations disciplinaires et transversales, tant chaque manifestation scientifique remplit à la fois ces deux dimensions**. A ce titre, nous souhaitons **le décroisement des EC de la formation scientifique**. Ces formations sont quoiqu'il arrive suivies par les doctorant·es, par curiosité, par intérêt ou par besoin pour leurs propres travaux et leurs propres recherches.

Dans la même optique, de nombreux doctorants maîtrisent une ou plusieurs langues étrangères. Aussi, **les besoins des doctorant·es en langues sont très inégaux selon les cas** : certains doctorants ont des objets de recherche qui ne nécessitent aucune maîtrise d'une langue étrangère, d'autres sont bilingues ou plus.

Dans ce cadre, nous préconisons **l'insertion de ce type de formations dans les formations professionnelles**, et donc **le décroisement des EC de l'UE 1** (formations transversales), afin que les formations linguistiques soient rendues facultatives et utiles à ceux qui en ont le plus besoin.



**Le réexamen de la place
des formations dans le
parcours doctoral**

Renouvellement des représentants doctorants dans les ED

De plus, ces formations linguistiques **sont bien trop sous-valorisées** au vu de la charge horaire et des blocages que cela représente pour les doctorants (2 crédits pour 30 heures pendant un semestre universitaire). **D'autres formations sont également très mal valorisées** : en effet, certaines formations durent plus de 10 heures, étalées sur plusieurs jours et ne représentent que 2 crédits, soit à peine 0.2 crédit par heure. **Nous voulons augmenter le ratio crédit/heures pour les formations, notamment pour les formations linguistiques.**

D'autre part, le volume horaire des formations **pour les doctorants en CIFRE ou les doctorants qui occupent un emploi à côté de leur thèse nous paraît bien trop important.** A cet égard, nous militons pour la **validation automatique des crédits professionnels pour les doctorants en CIFRE ou non financés qui ont un contrat de travail.**

Du côté des doctorant·es financé·es, certain·es dispensent des cours auprès d'étudiant·es. L'enseignement contribue à la formation et à l'apprentissage des doctorant·es, il nous semble donc impératif que cette expérience garde sa valeur en termes de crédits. Bien que cette dernière puisse être valorisée en termes de crédits, **nous souhaitons la validation automatique des crédits professionnels pour les doctorants enseignant à l'université (UPN ou autre).**



Le réexamen de la place des formations dans le parcours doctoral



Renouvellement des représentants doctorants dans les ED

3 Nous revendiquons **d'avantage de démocratie universitaire** et une **plus grande inclusion des doctorant-es aux prises de décisions**. La participation des doctorant-es, notamment par la voie de leurs représentant-es, est en effet **essentielle lorsqu'il s'agit de réfléchir à nos conditions de travail, de recherche, d'enseignement ou de formation**. Pourtant, aujourd'hui, nous ne pouvons que déplorer la maigre prise en compte de la voix des doctorant-es sur ces sujets.

Nous demandons donc **que les doctorant-es soient représenté-es au sein du collège des écoles doctorales**. Bien que cette instance prenne nombre de décisions essentielles concernant les doctorant-es, comme en matière de formations obligatoires, son fonctionnement est opaque. **Il n'est pas normal qu'une telle instance ne tienne pas compte de la voix des doctorant-es alors qu'elle fait des choix qui nous concernent directement.**



**Le renforcement des moyens de
participation des doctorants
dans les instances de l'université**



Renouvellement des représentants doctorants dans les ED

De plus, nous demandons aussi que **des moyens nécessaires à l'exercice de leur mandat soient accordés aux représentant·es des doctorant·es afin de leur permettre de pleinement porter la voix des doctorant·es.** Concrètement, cela implique que les représentant·es puissent écrire directement à l'ensemble des doctorant·es de l'école doctorale grâce à un **accès direct aux listes mail.**

Réciproquement, cela **implique que les doctorant·es soient plus clairement informé·es sur leurs représentant·es** et puissent notamment les contacter sur une adresse mail connue et dédiée.

Enfin, nous demandons à ce que **le temps consacré à l'investissement universitaire, quelle que soit l'échelle** (association de jeunes chercheur·euses, associations disciplinaires, comité éditorial de revues, représentation dans les instances, etc.), **soit compensé par une validation automatique des crédits professionnels.**



**Le renforcement des moyens de
participation des doctorants
dans les instances de l'université**

4 Bien que les doctorant·es assument une part conséquente des enseignements, la **disparité des conditions de travail n'a jamais été aussi grande entre titulaires, contractuel·les et vacataires**. Les doctorant·es sont des travailleur·euses indispensables au fonctionnement de l'Université, pourtant nous ne sommes que très peu considéré·es.

C'est pourquoi les représentant·es revendiquent de **mettre un terme aux abus liés à l'attribution inégale de copies**, en particulier lorsqu'il s'agit d'enseignements que les doctorant·es n'ont pas dispensés. Ainsi **nous établirons une charte à l'échelle de l'ensemble des UFR régissant les conditions d'enseignement**, et établissant une juste répartition des corrections entre les chargé·es de CM et les chargé·es de TD.

Pour **lutter contre la précarité**, nous demandons l'extension de l'accès à l'action sociale à tous·tes les doctorant·es : **remboursement 100% des frais de scolarité**, **remboursement des frais de transports**, **des frais de mutuelle**, etc.



**La défense des conditions de
travail des doctorants, notamment
en lien avec la reconnaissance du
handicap**



Renouvellement des représentants doctorants dans les ED

Nous demandons un véritable **politique d'inclusion des doctorant·es en situation de handicap** au sein de l'Université en les informant sur l'ouverture à leurs droits, en communiquant davantage sur l'attribution par le ministère de **contrats doctoraux fléchés "handicap"**, en aménageant le **temps de travail** et l'adaptation des espaces de l'Université, mais également nous défendrons l'application **légitime** de la **prolongation des contrats pour les personnes disposant d'une Reconnaissance de la qualité de "travailleur handicapé"**.

Pour pouvoir porter l'ensemble de nos revendications, les représentant·es s'engagent à **mettre en place une commission permanente et paritaire** visant à publiciser et défendre les droits des doctorant·es notamment le **droit à un espace de travail décent**, un **bon encadrement par la direction de thèse**, sans pressions injustifiées, etc. Elle permettrait donc le partage de nos difficultés et une organisation commune pour défendre de meilleures conditions de travail.



**La défense des conditions de
travail des doctorants, notamment
en lien avec la reconnaissance du
handicap**

5 Nous refusons les injonctions relatives à la durée des thèses, chacun·e doit avoir la possibilité de réaliser sa thèse dans les temporalités qui répondent aux nécessités de sa recherche, de ses contraintes professionnelles et personnelles.

Nous exigeons que la fonction première du Comité de Suivi Individuel (CSI) soit respectée pour l'ensemble des doctorant·es. A savoir, **un accompagnement personnalisé garantissant le bon déroulement de la thèse** : relations avec la direction, signalement des cas de harcèlement et violences notamment à caractère sexiste et sexuelles, surcharge de travail, etc.

Les dossiers demandés par les Écoles Doctorales pour les CSI **doivent être allégés** afin de limiter la lourdeur administrative de la réinscription.

Par ailleurs, l'Université doit garantir à chacun·e **le déroulé confidentiel des échanges**, le libre choix des membres de son comité notamment afin d'éviter tout conflit d'intérêt avec la direction de thèse ainsi que l'absence de cette dernière lors des échanges.

Nous demandons **une plus grande flexibilité** dans le calendrier permettant la **réinscription des doctorant·es pour la fin de leur thèse**.



Une attention particulière aux conditions de déroulement de la thèse (paiement des vacances, CSI, validation ECTS, etc.)